

GAMME COMPLÈTE D'ÉQUIPEMENTS POUR LA RÉCOLTE, LE LAVAGE ET LE CONDITIONNEMENT DES LÉGUMES.



ESPACES à LOUER

LA PLACE DES PRODUCTEURS

ESPACES RÉFRIGÉRÉS DISPONIBLES
9244, Boulevard Pie-IX
Montréal, QC H1Z 4H7

Association des producteurs maraîchers du Québec

Steven Bastien
sbastien@apmquebec.com
(514) 387-8319 poste 106
apmquebec.com

MARS 2022
VOLUME 10
NUMÉRO 1

Primeurs
Maraîchères
LE REPÈRE DES PRODUCTEURS MARAÎCHERS DU QUÉBEC

Les travailleurs étrangers temporaires, un dossier toujours chaud



Nous sommes au début d'une troisième saison de production marquée par la pandémie de COVID-19. Encore une fois cette année, on peut s'attendre à ce que les protocoles de vaccination, de test et de quarantaine évoluent rapidement, avec tout le casse-tête que cela occasionne pour les employeurs. Également, les derniers mois ont été chargés par rapport à différentes problématiques en lien avec les travailleurs étrangers temporaires (TET). Nous vous proposons un survol des principaux enjeux et de leurs implications, en lien avec les TET.

Retard dans les EIMT

Au cours de l'automne 2021, les associations de producteurs ont été informées d'un problème majeur, soit une accumulation des retards de production d'EIMT par Service Canada. En octobre 2021, ce sont plus de 900 demandes qui s'accumulaient et n'avaient pas été traitées. Le retard, s'il se poursuivait, mettait en péril l'arrivée de travailleurs pour le printemps 2022 et donc les productions en serres, y compris les transplants utilisés par les producteurs en champs. Également, les délais risquaient de s'accroître encore plus pour les arrivées d'été. Après des représentations, incluant une conférence de presse de l'UPA, de

FERME et de l'APMQ, les ministres de l'Agriculture et du Travail du Canada se sont engagés à rattraper le retard accumulé. Services Canada a mis les bouchées doubles et a réussi à respecter leurs engagements. Cependant, il demeure essentiel que la cadence demeure rapide en 2022!

Simplification des programmes de travailleurs étrangers

La problématique des retards de traitement des EIMT ainsi que l'expérience personnelle des travailleurs font ressortir la complexité administrative des programmes de TET. Les démarches sont

LES PRIORITÉS DE L'APMQ POUR L'ANNÉE 2022

DE NOUVELLES ORIENTATIONS POUR LA CAMPAGNE MANGEZ QUÉBEC ET UN NOUVEAU SITE WEB POUR LA PLACE DES PRODUCTEURS

LA FRANCHISE EN ASSURANCE RÉCOLTE EXPLIQUÉE

PORTRAITS DE DEUX JEUNES ADMINISTRATRICES DYNAMIQUES

ONCTUEUSE



VITAMINE C
VITAMINE A

Mangez Québec
.com

nombreuses et coûteuses et les délais sont longs alors que les mêmes travailleurs reviennent année après année sur les mêmes entreprises. L'APMQ demande une révision et une simplification des processus. La ministre de l'agriculture fédérale, Madame Bibeau, a annoncé à plusieurs reprises son intention de mettre en place des allègements pour les « employeurs de confiance ». Reste à voir s'ils seront suffisants pour simplifier les choses pour les producteurs maraîchers.

Mobilité des travailleurs

En 2021, le Guichet-Emplois du gouvernement fédéral a modifié son site internet dédié aux travailleurs étrangers temporaires. Il y est indiqué « En tant que travailleur étranger temporaire, vous avez le droit de changer d'employeur pendant que vous êtes au Canada. [...] Il est illégal pour votre employeur de vous punir ou de vous faire déporter pour avoir cherché un autre emploi ». Déjà, plusieurs cas de TET ayant quitté leur emploi en 2021 pour aller travailler dans un autre secteur de l'économie québécoise ont été rapportés. Il est essentiel que les travailleurs, en cas de maltraitance avérée, puissent changer d'employeurs. Cependant, l'APMQ a fait valoir aux deux paliers de gouvernement que le secteur horticole ne devrait pas devenir le bassin de recrutement de travailleurs du secteur manufacturier ou

de la construction. La pénurie de main-d'œuvre fait en sorte que les salaires d'autres secteurs augmentent à un rythme que les producteurs horticoles ne peuvent pas suivre. Également, les employeurs engagent d'importants frais pour les démarches administratives et le transport de leurs employés, qui ne sont pas possible de récupérer lorsqu'il y a un changement d'employeur. Les discussions se poursuivent pour s'assurer, au minimum, que les TET employés dans le secteur agricole ne puissent pas prendre un emploi dans un autre secteur de l'économie.

Conditions de logement

L'année dernière, le gouvernement fédéral a effectué une série de consultation au sujet des conditions d'hébergement des TET. Bien que l'objectif d'améliorer les conditions de vie des travailleurs soit louable, l'application de normes plus sévères n'est pas réaliste dans les conditions actuelles. En effet, elle impliquera des coûts supplémentaires pour les employeurs dans un contexte d'augmentation des coûts de production et de stagnation des prix des produits horticoles. Également, la pénurie de matériaux et d'entrepreneurs pour les nouvelles constructions ne permet pas d'effectuer des améliorations rapidement. Enfin, pour plusieurs employeurs,

l'agrandissement des logements n'est pas possible en raison des normes municipales en place. Bien que le gouvernement comprenne ces éléments, il subit une forte pression du public pour bouger sur le dossier des conditions de logement. Pour l'instant, il indique sa volonté d'améliorer sa capacité à empêcher les mauvais joueurs à participer aux programmes de TET et à renforcer sa capacité à mener des inspections et à imposer des sanctions. Les actions précises du gouvernement sur ce plan sont encore à préciser.

Une incertitude croissante

Les enjeux de moyen et long termes liés aux TET n'ont jamais été aussi nombreux, alors que leur venue est essentielle à la production de fruits et légumes. Sur le court terme, les employeurs devront composer avec l'incertitude. Selon Fernando Borja, directeur général de FERME, « Il y a déjà beaucoup de dossiers complexes cette année. Ce sera aussi compliqué que l'année dernière. Nous travaillons avec le gouvernement pour clarifier les nouvelles consignes ». En effet, les procédures de quarantaines pour les différents cas de figure devront être éclaircies. Elles risquent également de changer au cours des prochains mois. Heureusement, plusieurs employeurs ont déjà prévu des délais et ont fait venir un peu plus tôt pour prévoir les délais de disponibilité. Pour

l'instant, M. Borja recommande, autant que possible, d'obtenir de l'information sur le statut vaccinal des travailleurs et de s'assurer qu'ils ont leur preuve de vaccination. Il est aussi important d'encourager les travailleurs à compléter correctement l'information de l'application ArriveCan à leur arrivée. Au cours des prochains mois, l'APMQ et ses partenaires feront valoir que les exigences actuelles de quarantaines ne sont pas applicables dans le secteur horticole. En effet, le risque ne justifie pas d'isoler un grand nombre de travailleurs. Les logements ne sont pas disponibles et les coûts sont prohibitifs pour les employeurs. Également, il faudra s'assurer que la disponibilité de tests PCR et rapides est suffisante pour répondre aux exigences gouvernementales. Enfin, sur ce dossier, une cohérence entre les exigences fédérales et provinciales est essentielle.

En somme, les producteurs horticoles devront faire preuve, cette année encore, d'adaptabilité et de patience lors de l'arrivée de leurs TET. Pour sa part, l'APMQ, en collaboration avec ses partenaires, poursuivra les discussions avec les gouvernements pour faire entendre la voix des employeurs et réduire, autant que possible, les difficultés pour les employeurs.

biofongicide Rootshield Plus WP



Nouvelle homologation

Une nouvelle homologation permet maintenant d'utiliser Rootshield Plus WP pour lutter contre le pourridié des racines dans les cultures de cucurbitacées de plein champ ainsi que dans les cultures de petits fruits de plantes naines (sous-groupe de cultures 13-07G).

Tout pour votre réussite

Des racines saines, des plantes saines !

RootShield Plus WP est un biofongicide préventif qui contient des spores des champignons bénéfiques *Trichoderma harzianum* souche T-22 (KRL-AG2) et *Trichoderma virens* souche G-41.

Il est homologué pour lutter contre le pourridié des racines causé par :

- *Pythium spp.*
- *Rhizoctonia spp.*
- *Fusarium spp.*
- *Phytophthora spp.*

PlantProducts.com



PLANTPRODUCTS®



Les priorités de 2022

La création d'un commissaire à la chaîne d'approvisionnement au sein du gouvernement fédéral et la diversification des marchés au provincial font partie des initiatives sur lesquelles nous allons travailler.

La main-d'œuvre étrangère

Ce dossier continue d'être préoccupant à plusieurs égards. D'une part, le programme doit être revu et corrigé pour tenir compte des besoins en évolution de la production agricole. D'autre part, l'efficacité du traitement des demandes figure aussi parmi les changements qui seraient profitables. Par ailleurs, le gouvernement fédéral doit s'engager à ce que la mobilité des travailleurs étrangers temporaires (TET) soit restreinte aux producteurs agricoles.

Encadrement législatif lié à l'environnement

Les attentes sociétales évoluent depuis deux décennies. Les maraîchers comme tous les autres secteurs d'activité économique doivent appliquer de nouvelles normes réglementaires. Le poids économique que cela engendre n'est pas sans défi face à la capacité concurrentielle de nos entreprises par rapport aux produits



étrangers qui ne font pas l'objet de normes similaires. L'APMQ a lancé un projet d'évaluation du poids économique des normes gouvernementales en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

Gestion des risques

Notre association incite le gouvernement du Québec à faire pression auprès du Fédéral afin que des ententes spécifiques puissent être ratifiées entre les provinces

et le gouvernement canadien sur une base individuelle. L'APMQ est aussi d'opinion qu'une révision des couvertures d'assurance est incontournable pour adapter les programmes aux nouvelles réalités économiques et climatiques.

Un environnement économique sain, rentable et propice aux investissements est le meilleur gage pour se donner le moyen de ses ambitions en matière d'autonomie alimentaire.



NORSECO



R&D



EXPERTISE



SELECTION



Notre équipe d'experts

Michel Gratton
Rive Nord de Montréal
450 781-6045
michel.gratton@norseco.com

Marie-Pierre Grimard, T.P.
Montréal Est
450 261-7468
marie-pierre.grimard@norseco.com

Gilliane Bisson
Rive Sud de Montréal, Manitoba
et secteur biologique
450 781-6049
gilliane.bisson@norseco.com

Marie-Hélène Monchamp
Montréal Ouest
514 968-2906
marie-helene.monchamp@norseco.com

Yves Thibault, agr.
Centre et Est du Québec
et Provinces Maritimes
418 660-1498
418 666-8947
yves.thibault@norseco.com

Service client

commande@norseco.com

514 332-2275 | 800 561-9693
450 682-4959 | 800 567-4594

2914 boul. Curé-Labelle
Laval (Québec) H7P 5R9

Fiers de nos racines depuis 1928

norseco.com

Selma El Hafi

Conseillère aux communications,
affaires publiques et promotion

La campagne promotionnelle se basera cette année, sur le lien direct entre nos producteurs maraîchers et les consommateurs du Québec. L'origine de nos produits locaux, l'humain derrière chaque légume ou fruit, caractérise notre prochaine campagne. La stratégie de communication de Mangez Québec en 2022 se veut rajeunie, numérique et comme toujours fière représentante des producteurs maraîchers d'ici.

Mangez Québec s'invite à votre table en 2022!

Pour réaliser cette campagne et concocter une nouvelle stratégie qui connectera nos

Mangez Québec : une nouvelle collaboration pour une belle transition

maraîchers aux consommateurs sous le signe de la proximité et de l'authenticité, nous avons choisi cette année d'embarquer avec une nouvelle agence conseil en communication. En effet, **Idéaliste** a su répondre à notre appel d'offres et nous charmer par ses propositions rafraîchissantes! Le lien entre le produit et le maraîcher qui l'a cultivé, la passion de la terre et la volonté d'offrir des produits de qualité aux Québécois seront mis de l'avant tout au long de la saison. L'histoire des familles du Québec qui savourent ces produits, comme celle des familles qui les produisent ainsi que les marchés publics qui les offrent, sera également soulignée.

La priorité pour Mangez Québec en 2022 est de maintenir des valeurs fortes de qualité, d'achat local et de proximité avec nos producteurs. L'Association des

producteurs maraîchers du Québec (APMQ) a également décidé de mettre à jour l'ensemble des outils technologiques et des contenus en lien avec Mangez Québec pour un meilleur accès via les tablettes et les téléphones intelligents. Cet accès facilité permettra également à un public plus jeune d'accéder aux répertoires des producteurs, aux arrivages et à nos articles. Un meilleur référencement sur les différents moteurs de recherche, une présence accrue sur les différentes plateformes de médias sociaux et l'exploration pour de nouvelles collaborations sont également à prévoir cette année qui, nous le souhaitons, saura vous séduire!

On vous cuisine
des surprises!



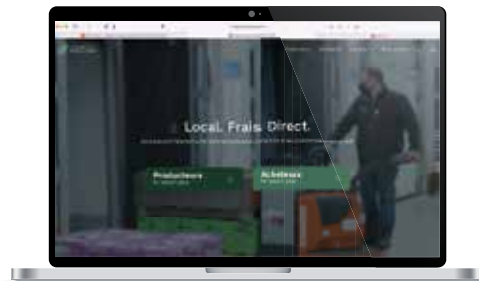
Le nouveau site Web de la Place des producteurs est en ligne!

L'année commence bien pour la Place des producteurs (PDP) qui se prépare à une belle saison 2022. En effet, son nouveau site Web répond aux producteurs locaux, mais aussi à l'ensemble des acheteurs de la PDP. Un site Web orienté vers les professionnels du secteur qui seraient intéressés par des produits locaux, de saison, vendus dans la journée, en gros ou en semi-gros.

Mettant en avant son histoire et sa mission, la PDP nous rappelle qu'elle est au service des consommateurs depuis 1925

et qu'elle offre une vitrine montréalaise aux producteurs maraîchers du Québec. Un environnement exclusif, unique au Québec, aux normes les plus rigoureuses, accueille une clientèle diversifiée sur le boulevard Pie-IX dans l'est de Montréal.

Un site Web qui répond tant aux producteurs qu'aux acheteurs ou encore aux consommateurs, c'est possible! Nous y avons répondu en créant une page d'accueil en « split screen » qui propose deux chemins de navigation possibles pour deux clientèles différentes. L'objectif de ce nouveau site Web est de faciliter l'accès à

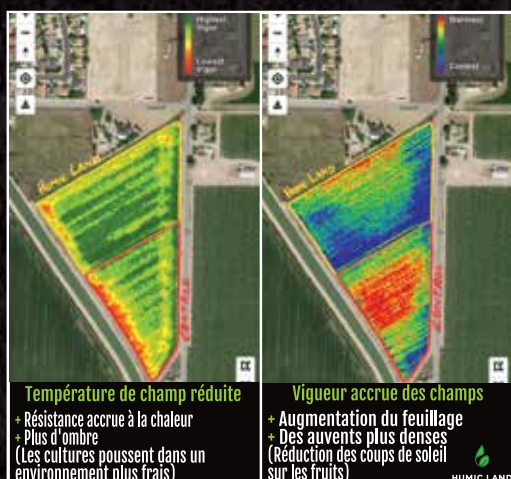


tous les utilisateurs. Ces derniers peuvent tout autant s'informer sur les produits du Québec et leur date d'arrivée à la PDP ou encore chercher le contact d'un de nos maraîchers à travers le répertoire accessible sous l'onglet « Producteurs ».

De plus, certaines informations spécifiques (formulaires, contact, etc.) et les principaux services offerts sont mis à la disposition des utilisateurs du site Web.

Visitez notre nouveau site Web à la page suivante : www.placedesproducteurs.ca

Effets de Humic Land™ sur une culture de tomates à l'aide d'imagerie thermique.



Prêt à battre des records de récolte ?



Poivrons
+27% de rendement,
Augmentation du feuillage



Pastèque
+48% de rendement



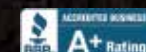
Coriandre
Augmentation du volume des racines,
Augmentation des racines nourricières.
+20% de rendement

“ Nous avons commencé à utiliser Humic Land au début de l'année 2020. Après plusieurs étapes d'intégration et des résultats positifs reproductibles, Humic Land est désormais la norme dans toutes nos opérations.

En plus de renforcer la structure de notre sol, Humic Land augmente le feuillage des plantes sans affecter négativement les rendements, réduisant ainsi les coups de soleil sur les fruits. En conséquence, nous avons diminué nos coûts d'engrais tout en augmentant nos rendements, en optimisant la fertilisation et en améliorant le revenu par acre.

— Greg Wilson, cultivateur en chef, Tomato Thyme

Contactez-nous dès aujourd'hui au :
514-332-1140 | humicland@rogitex.com





Des solutions auxquelles vous fier pour protéger vos cultures de fruits et de légumes.

Des technologies fiables et des solutions innovatrices pour les producteurs canadiens de fruits et de légumes.

Closer™

l'actif Isoclast™

INSECTICIDE

Success™

l'actif Qalcova™

INSECTICIDE

Delegate™

l'actif Jemvelva™

INSECTICIDE

Vydate™

INSECTICIDE/NÉMATOCIDE

SEMENCES

STOKES^{MD}

Gourmet SWEET

MAÏS LE PLUS SUCRÉ AU MONDE^{MC}

LE LEADER EN MAÏS DE QUALITÉ SUPÉRIEURE

Nouveau



Gourmet Sweet^{MC} Expedition XR

77 jours bicolore

Nouveau



Gourmet Sweet^{MC} Troubadour XR

76 jours bicolore

Nouveau



Gourmet Sweet^{MC} Icon XR

72 jours jaune



Alexandre Bisson

438-334-1996



Marc André Laberge

514-984-4589



Jessica Tellier-Lambert

514-984-0662

Nouveau



Gourmet Sweet^{MC} Cadence XR

78 jours bicolore

— Semences de Qualité Depuis 1881 —

T: 1-800-263-7233 | F: 1-800-272-5560 | www.stokeseeds.com



RÉFRIGÉRATION
AMESSE

VENTE

- CHAMBRE FROIDE
- PANNEAUX PRÉFABRIQUÉS
- PRÉREFROIDISSEURS
- REFROIDISSEMENT VACUUM

SERVICE 7 JOURS

17, rue Péladeau

Beauharnois (Québec) J6N 3J2

1 800 294-3125

Tél. : 450 225-3682 • Téléc. : 450 225-3628

refrigerationamesse@refamesse.ca

refrigerationamesse.com

Culture biologique à l'aide de

GardenSoxx[®]



GardenSoxx[®] est une jardinière pour fruits et légumes **nécessitant peu d'entretien**, qui utilise un milieu de culture de haute qualité à l'intérieur d'un système de conteneurs à mailles. Les jardins peuvent être installés et plantés n'importe où.



Dans un tunnel en hauteur, vous pouvez mettre plus de plantes par pied carré linéaire. Les GardenSoxx[®] offrent une **configuration flexible** qui peut être adaptée à n'importe quelle forme.

Optimisation de l'espace (1cu yd remplit 60 pieds environ).



Idéales pour les toits, car elles réduisent les pots gorgés d'eau réduisant ainsi l'espace de plantation.

Sa technologie unique nécessite moins d'eau et permet une circulation d'air minimisant les maladies des plantes.



GardenSoxx[®] **dégèle plus rapidement** au printemps, ce qui permet de commencer à semer alors que le sol est encore gelé.

“Une production plus serrée qui ne demande aucun entretien, aucun désherbage, juste récolter lorsque les légumes sont prêts!”

Frédéric Léger -
Propriétaire de la Ferme Léger



rogitex

Au service d'un avenir durable

514-332-1140 | contactus@rogitex.com

www.rogitex.com

BBB ACCREDITED BUSINESS A+ Rating

ECOCERT

FFVA

WESTERN GROWERS

6 MARS 2022 • PRIMEURS MARAÎCHÈRES

Qu'est-ce qu'une franchise et quelle est sa raison d'être?

La plupart des contrats d'assurance offrent des franchises et celles-ci ont un impact sur la prime que paie un assuré.

Qu'est-ce qu'un franchise?

La franchise représente la part du dommage qui est à la charge de l'assuré (non indemnisée par l'assureur). Elle varie selon les productions et les options de garantie. Elle correspond à 100 % moins le pourcentage de garantie. Ainsi, plus une franchise est élevée, plus grande est la part du risque assumée par l'assuré. En contrepartie, la prime d'assurance elle, diminue au fur et à mesure que la franchise augmente.

Les options de garantie correspondent au niveau de couverture, soit la part du dommage couverte par l'assurance. Elle s'exprime en pourcentage. Les options de garantie de la protection Cultures maraîchères (CMA) varient de 60 % à 85 %. Ainsi, la franchise se situe entre 40 % et 15 %, selon l'option choisie. Au moment de leur adhésion, les producteurs agricoles doivent choisir parmi les options de garantie disponibles qui conviennent le mieux à leur situation.

La franchise minimale pouvant être offerte est définie au cadre légal. Pour les protections non fondées sur le rendement, comme c'est le cas pour les cultures maraîchères couvertes dans la protection CMA, la franchise minimale correspond au pourcentage moyen des pertes à long terme.

Exemples sur le certificat d'assurance et sur la fiche explicative de paiement
Lorsqu'elle n'est pas exprimée directement, la franchise peut être déduite à partir du pourcentage de garantie. Rappelons que la franchise est égale à 100 % moins ce pourcentage. L'exemple suivant illustre, dans le certificat d'assurance et la fiche explicative de paiement, le pourcentage de garantie d'un client qui a une franchise de 20 % :

Certificat d'assurance

SYSTÈME INDIVIDUEL - SEUIL D'ABANDON ET PERTE NORMALE				GARANTIE (%)	PRIX UNITAIRE	VALEUR ASSURÉE	TAUX (%)	CONTRIBUTION BRUTE
UNITÉS ASSURÉES	PERTE NORMALE (%)	SEUIL D'ABANDON	SEUIL D'ABANDON					
Oignon espagnol transp terre min haute densité plA 11,94 ha	9	12 400,00 kg/ha		80 A	15 200,00 \$/ha	145 190 \$	8,7520	12 707,03 \$
Contribution brute totale								23 298,29 \$
Rabais fidélité								(1 863,86) \$
Rabais relève								0,00 \$
Contribution nette								21 434,43 \$

Fiche explication de paiement

Oignon espagnol transp terre min haute densité plA 2021			
Type d'indemnisation	Abandon		
Cause de dommages	Sécheresse		
Superficies et unités affectées :			
No diagramme	No champ	Unités (hectare)	
1	13	1,77 ha	
Valeur assurée :			
Unités affectées	Prix unitaire	Garantie	
1,77 ha x 15 200,00 \$/ha		x 80 %	21 523,20 \$
Valeur de la perte normale :			
Unités assurées	Prix unitaire	Gar. Taux	
13,50 ha x 15 200,00 \$/ha		x 80 % x 9 %	14 774,40 \$
Calcul de l'indemnité :			
Valeur assurée			21 523,20 \$
Valeur de la perte normale			(14 774,40) \$
			6 748,80 \$
Montant à verser			6 748,80 \$

Exemple du calcul de l'indemnité Pour un client ayant une franchise de 20 % et un autre avec une franchise de 30 %.

		Client 1 (franchise 20 %)*	Client 2 (franchise 30 %)*
A	Superficie assurée (ha)	4 ha	4 ha
B	Prix unitaire (\$/ha)	15 200 \$/ha	15 200 \$/ha
C	Valeur assurable (A x B)	= 60 800 \$	60 800 \$
D	Pourcentage de garantie (%)	80 %	70 %
E	Valeur assurée (C x D)	= 48 640 \$	42 560 \$
F	Franchise (C – E)	= 12 160 \$	18 240 \$
G	Perte normale (PN)	= 4 %	4 %
H	Valeur de la perte normale (E x G)	= 1 945,60 \$	1 702,40 \$
I	Superficie affectée	2 ha	2 ha
J	Superficie non indemnisable équivalente à la PN (A x G)	= 0,16 ha	0,16 ha
K	Superficie excédante à la perte normale (I – J)	= 1,84 ha	1,84 ha
L	Superficie indemnisable (K – (K x franchise))	= 1,47 ha	1,29 ha
M	Indemnité (L x B)	= 22 344 \$	19 608 \$

*La franchise est égale à 100 % moins le pourcentage de garantie (100 % - D)
Pour toute question concernant la franchise au Programme d'assurance récolte, communiquez avec votre conseiller en assurances de votre région. 1 800 749-3646 | www.fadq.qc.ca



Nicolas Chatel-Launay

Agent de projet au PELI du CLD des Jardins-de-Napierville

Vous connaissez sans doute la websérie VosAgriculteurs.tv, une production de l'Union des producteurs agricoles (UPA) qui vise à faire connaître le métier d'agriculteur au grand public. Plusieurs membres de l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) y ont d'ailleurs participé au cours des années. La dernière saison portait sur l'agroenvironnement, et elle nous a donné une idée. C'est ainsi que le Pôle d'excellence en lutte intégrée s'est associé à l'UPA pour offrir une saison spéciale sur le thème de l'Agrobonsens qui sera lancée ce printemps. Pour ceux qui ne l'auraient pas vu passer... l'Agrobonsens, c'est notre façon de parler de la lutte intégrée au grand public. Parce que les pratiques alternatives aux pesticides, c'est souvent une question de gros bon sens.

Une websérie pour mettre en valeur vos efforts de réduction des pesticides

Contrairement aux saisons précédentes qui étaient plus générales, celle-ci portera spécifiquement sur les pratiques alternatives. C'est une belle occasion pour le grand public d'en apprendre davantage sur vos efforts. Les huit capsules présenteront diverses techniques de lutte intégrée adoptées par vous, les producteurs, pour réduire votre empreinte environnementale.

À travers les capsules, on présentera vos méthodes de manière à ce que le grand public puisse s'approprier vos enjeux de production et mieux comprendre votre réalité. Les mots d'ordre : prévenir, suivre, guérir. Pour la prévention, on expliquera comment la génétique vous permet de vous adapter à toutes les conditions à travers le travail de la Fondation laitue et celui du Réseau d'essais de cultivars et porte-greffes de pommiers (RÉCUPOM). On couvrira aussi les rotations ou encore les cultures de couverture et le semis sur couvert végétal permanent qui vous permettent de combattre les mauvaises herbes et de prévenir l'apparition de

ravageurs et de maladies. Pour le suivi des champs, on détaillera comment le dépistage, l'utilisation de pièges et le recours à des modèles climatiques vous permettent d'évaluer si les conditions sont propices à l'apparition de problèmes. Enfin, lorsqu'il faut intervenir, on présentera des méthodes alternatives aux pesticides comme le désherbage mécanique ou l'utilisation d'ennemis naturels. Et, comme en lutte intégrée, les pesticides font quand même partie de votre boîte à outils, on abordera le choix de matières actives moins dommageables pour la santé et l'environnement et on expliquera l'importance de réduire la dérive et d'appliquer le produit avec précision. Tout ça, c'est le gros bon sens.

Pour assurer la représentativité du secteur horticole, la saison couvrira les secteurs des pommes, des pommes de terre, des fraises et des légumes de champ et de transformation. Des producteurs de la Montérégie, de Lanaudière, du Centre-du-Québec, de l'Estrie et de la Mauricie se sont prêtés au jeu.



En attendant le lancement de la série au printemps, vous pouvez toujours rattraper les saisons passées ici : <https://www.upa.qc.ca/fr/vosagriculteursv/>

Cette saison spéciale est réalisée dans le cadre du projet Agrobonsens qui vise à faire connaître et reconnaître les efforts des agriculteurs à réduire leur utilisation de pesticides. D'ailleurs, si vous souhaitez faire connaître vos bons coups sur le répertoire Agrobonsens, on vous invite compléter notre formulaire : <http://agrobonsens.com/je-veux-minscrire/>

Catherine Lessard

Directrice économie, politique et recherche à l'APMQ

Les derniers mois ont été caractérisés par une hausse marquée du prix des intrants. La tendance s'observe non seulement au Québec, mais également à l'échelle nord-américaine. La situation est d'autant plus remarquable que toutes les catégories de prix d'intrants augmentent à la fois alors que les prix au détail des fruits et légumes ne suivent pas la même tendance.

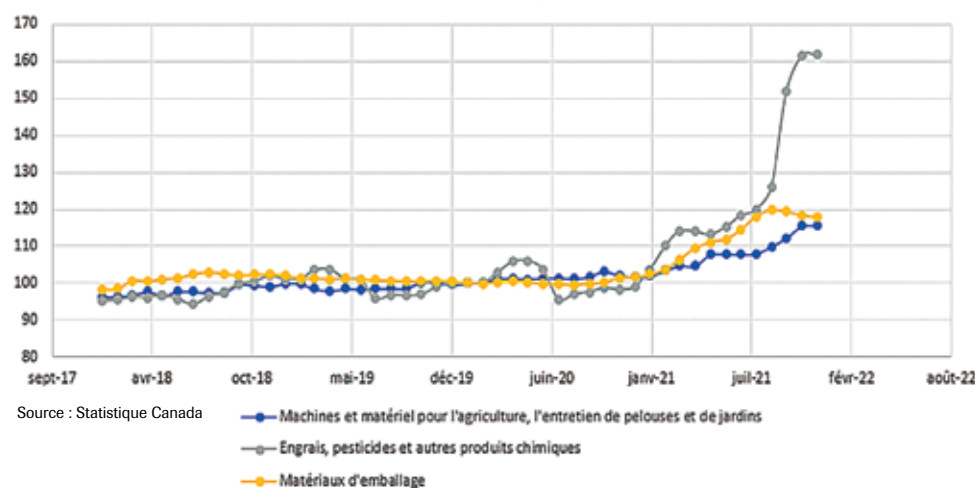
Les principaux indices à la hausse

Selon Statistique Canada, qui suit les indices des prix des produits industriels à l'échelle nationale, plusieurs catégories d'intrants ont connu une hausse fulgurante depuis la dernière année.

Comme on peut le voir au graphique précédent, alors que les prix étaient relativement stables en 2018, en 2019 et pour la première partie de 2020, il y a eu par la suite une augmentation rapide des prix. La situation est particulièrement

Vous avez l'impression que le prix des intrants augmente? Vous avez tout à fait raison!

Variation des indices de prix des intrants



critique pour les engrais, les pesticides et les autres produits chimiques. Pour cette catégorie, les prix ont augmenté de 56 % en 2021. Pour les machines et le matériel pour l'agriculture ainsi que pour les matériaux d'emballage, la hausse sur cette période a été importante avec respectivement 13,3 % et 15,2 % d'augmentation. La hausse des prix des produits énergétiques et du pétrole a été de 33,5 % au cours de la dernière année,

ce qui est considérable même en sachant que les fluctuations sont fréquentes pour cette catégorie.

Et pendant ce temps, qu'en est-il des prix?

Les prix reçus par les producteurs de fruits et légumes ne sont pas disponibles. Toutefois, l'indice des prix à la consommation recense spécifiquement les variations de prix au détail des fruits

et des légumes frais pour les différentes provinces du Canada. Au cours de l'année 2021, l'augmentation de la valeur au détail des fruits frais a été de 10,5 %. Cependant, si on exclut le mois de décembre 2021, où l'on retrouve en épicerie une majorité de fruits importés, l'augmentation n'a été que de 4,5 %. Dans le cas des légumes frais, le portrait est tout autre. Alors que le coût des intrants augmentait de façon drastique, comme on a pu le voir, le prix des légumes au détail a baissé de 1,4 %. Si l'on considère une période de 2 ans, les prix des légumes frais ont diminué de 6,3 % entre janvier 2020 et décembre 2022.

Dans ce contexte, il est particulièrement important pour les entreprises agricoles de bien analyser leurs coûts de production et de prendre des décisions d'affaires éclairées et basées sur une bonne connaissance des marchés. Au cours de la saison de production de 2021, les producteurs n'ont en effet pas été en mesure de couvrir l'augmentation des coûts par les prix obtenus. Espérons que la situation sera différente en 2022.

ORGANISEZ LA REVOLUTION CONTRE LES MALADIES.

Le nouveau fongicide Veltyma^{MD}, avec la technologie Revysol^{MD}, offre une protection plus complète, plus puissante et plus durable.

Les producteurs de pommes de terre peuvent lutter contre les maladies comme jamais auparavant grâce à la protection exceptionnelle du fongicide Veltyma. Il combine la performance supérieure de Revysol et les avantages reconnus pour la santé des plantes que procure la pyraclostrobine afin d'offrir une protection optimale contre l'aternariose, la dartrose et les taches brunes. Visitez agsolutions.ca/fongicideveltyma pour plus de détails.

Veltyma^{MD}
Fongicide Revysol^{MD}

■ - BASF
We create chemistry

Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette.

AgSolutions, REVYSOL et VELTYMA sont des marques déposées de BASF; toutes ces marques sont utilisées sous licence par BASF Canada Inc. Les fongicides REVYSOL et/ou VELTYMA devraient être utilisés dans le cadre d'un programme préventif de lutte contre les maladies. © 2022 BASF Canada Inc.

**Mylaine
Dubuc**

Conseillère en gestion des réclamations

Étant de plus en plus nombreux à devoir recourir à la main-d'œuvre étrangère pour combler le manque de personnel au Québec, un petit rappel concernant les formulaires essentiels à utiliser est opportun.

DÉCLARATION D'EMBAUCHE

Lorsque vous embauchez un travailleur étranger temporaire, vous devez en informer la CNESST. Pour ce faire, vous devez remplir le formulaire « *Déclaration d'embauche de travailleurs étrangers temporaires* ». Cette déclaration a pour but d'aviser la CNESST des dates de début et de fin du contrat.

Si un de vos travailleurs étrangers temporaires doit quitter le pays pour une tout autre raison que la fin de son contrat de travail, vous devez également aviser la CNESST. Le formulaire « *Modification d'embauche de travailleurs étrangers temporaires* » doit alors être rempli pour

Travailleurs étrangers temporaires et formulaires CNESST

confirmer la nouvelle date de départ ainsi que la raison du départ.

Si vous êtes inscrit à *Mon Espace CNESST*, vous pouvez le remplir en ligne en accédant à *Mon Espace Sécurisé*. Sinon, le formulaire est également disponible sur le site de la CNESST; vous pouvez le télécharger en PDF et l'envoyer par la poste par courrier recommandé.

EN CAS D'ACCIDENT DE TRAVAIL

Un travailleur étranger temporaire a nécessairement un domicile qui se trouve à l'extérieur du Québec. De ce fait, malgré un accident de travail dans une entreprise québécoise, même s'il est d'emblée couvert par la *Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles* du Québec (LATMP), il pourrait être protégé par la loi de son pays d'origine. Or, puisqu'il ne peut pas recevoir des prestations en vertu de plus d'une loi pour un même événement, le travailleur doit choisir en vertu de quelle loi il désire être indemnisé et en aviser la CNESST.

Pour l'aider à faire son choix, le travailleur peut communiquer avec l'organisme compétent de son pays pour connaître

les prestations auxquelles il pourrait avoir droit et comparer avec celles prévues par la LATMP.

Pour confirmer son choix, le travailleur doit remplir le formulaire « *Option en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (article 452 LATMP)* » disponible sur le site de la CNESST, le signer et le transmettre à la CNESST en y joignant son *permis de travail valide*. Ce formulaire est essentiel pour que la CNESST puisse analyser et traiter la réclamation.

Si le travailleur choisit la LATMP, la CNESST analysera sa réclamation à la réception du formulaire signé. Il pourra recevoir les prestations si celle-ci est acceptée. S'il choisit plutôt les prestations d'un organisme dans son pays, la CNESST rendra une décision de refus et il devra faire ses démarches auprès de cet autre organisme. Il n'aura donc pas le droit à la couverture de la LATMP.

Il est important de se rappeler qu'à défaut d'aviser la CNESST de son choix dans les six mois suivant l'accident de travail, on présumera qu'il a renoncé aux prestations

prévues à la LATMP.

Il peut être facile de se perdre avec toutes ces démarches administratives. Mieux vaut être bien informés et s'organiser en conséquence. Si vous avez besoin d'aide dans vos démarches, les conseillers de Solutions Mieux-être LifeWorks peuvent vous aider. N'hésitez pas à nous contacter au 1 800 565-4343.

Lien vers le formulaire Déclaration d'embauche de travailleurs étrangers temporaires : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/declaration-dembauche-travailleurs-etranagers>

Lien vers le formulaire Modification d'embauche de travailleurs étrangers temporaires : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/modification-dembauche-travailleurs-etranagers>

Lien vers le formulaire Option en vertu de la LATMP (article 452 LATMP) : <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/organisation/documentation/formulaires-publications/option-en-vertu-loi-sur-accidents-travail-maladies>

Mutuelle de prévention Horticulture

400

Entreprises membres de cette mutuelle de prévention



36 %

Économies moyennes des membres sur leurs cotisations CNESST



56 M\$

Retour total à ses membres depuis sa création



Rabais additionnels aux membres APMQ

2 %

Sur les frais de participation à la mutuelle de prévention Horticulture



7 %

Sur les frais pour les nouveaux adhérents la première année



Types de services

- Gestion de la prévention
- Gestion des réclamations pour lésions professionnelles
- Services juridiques et d'expertises médicales
- Capsules d'information destinées au secteur
- Formation et impartition de services en SST

Solutions Mieux-être
LifeWorks
auparavant Morneau Shepell



Téléphone : 1 800 565-4343
ohs.lifeworks.com/horti





G-FORCE - 2 RANGS

- La nouvelle façon de récolter les carottes!
- Chenille motorisée
- En instance de brevet

Gamme complète incluant
modèle d'entrée de gamme
Mini-Veg



GAMME COMPLÈTE D'ÉQUIPEMENTS DE LAVAGE DE LA RÉCEPTION JUSQU'À L'EMBALLAGE



Récolteuse à oignons CHALLENGER

- Adaptée pour un traitement délicat
des oignons

Andaineuses de 1 à 3 rangs
avec chute basse à l'arrière



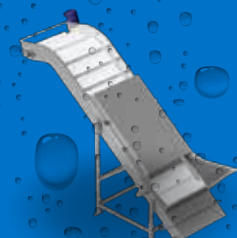
FABRIQUÉS AU
QUÉBEC



TRÉMIES DE RÉCEPTION À SEC OU DANS L'EAU



LAVEUSES À BARIL



CONVOYEURS EN TOUS GENRES

Contactez-nous pour tous vos besoins en récolte,
lavage et conditionnement de légumes!

www.univerco.com | 1 800 663-8423



UNIVERCO

713, Montée Douglas, Napierville (Québec) J0J 1L0
Tél. : 450 245-7152 • info@univerco.net



Selma El Hafi

Conseillère aux communications,
affaires publiques et promotion

Lors de l'assemblée générale annuelle (AGA), qui s'est déroulée en présentiel en novembre dernier, et du premier conseil d'administration de l'année 2022, l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) a eu le plaisir d'intégrer deux nouvelles administratrices engagées, ambitieuses et issues de la relève maraîchère. Nos nouvelles recrues apporteront assurément de nouvelles idées, un angle nouveau aux différents projets de l'association, et sont d'ores et déjà impliquées sur de nombreux dossiers stratégiques. Nous les avons rencontrées pour vous les faire connaître et nous leur avons posé quelques questions.

APMQ : « Qu'est-ce que cela signifie pour vous de représenter la relève dans le milieu maraîcher? »

Geneviève Guinois (GG) : « On fait face à beaucoup de défis qu'il faut surmonter. Je pense qu'il est important d'être ouvert aux changements. La relève, c'est aussi savoir se tourner vers le passé pour souligner ce qui a été réalisé par ceux qui nous ont précédés [...] pour mieux faire le lien avec l'avenir. »

Joanie Lachapelle (JL) : « La relève agricole représente pour moi une opportunité, une chance de poursuivre ce que mes parents ont mis en place depuis 30 ans. J'ai été très bien accueillie et tous mes projets ont été acceptés par mes clients et mes acheteurs. Je suis à temps plein depuis 2015 et co-propriétaire de la ferme Lachtrep depuis 2019. »

APMQ : « Pour quelles raisons vous êtes-vous engagées dans l'entreprise familiale? »

GG : « Quand j'étais plus jeune, je m'imaginai dans un gros bureau d'avocats ou de comptables [...]. C'est ma sœur qui, dans le temps, était étudiante en gestion dans le milieu agricole, qui m'a fait changer d'opinion. En fait, pouvoir travailler à mon compte et passer beaucoup de temps à l'extérieur, c'est pour moi une combinaison gagnante! Ça me rend heureuse. »

JL : « J'ai été entraînée depuis toute petite dans les champs et à la ferme. J'ai d'ailleurs toujours travaillé dans le milieu agricole, même lorsque j'étais très jeune. Enfant, je disais toujours que je ferais le même travail que mon père! »

À la rencontre de nos deux nouvelles administratrices : une histoire de famille, de passion et d'engagement

APMQ : « Quelles sont les valeurs d'entreprise les plus importantes à vos yeux? »

GG : « Déjà bien établies lorsque j'ai débuté au sein des Fermes maraîchères A. Guinois et fils en 2015, plusieurs valeurs sont ancrées telles que le respect, incluant l'équipe de travail, l'environnement et tout ce qui nous entoure. Également l'empathie, l'honnêteté et la reconnaissance. Ces valeurs m'ont été inculquées à travers mon éducation, dans un premier temps, au sein de ma famille. »

JL : « La détermination parce qu'il faut toujours être prêt à faire bien des choses dans notre secteur. Il y a aussi l'ambition en restant à jour pour continuer à se développer, se diversifier et faire grandir son entreprise. La passion, pour finir, est incontournable dans le domaine maraîcher. Il faut aimer le contact avec la terre, aimer cultiver des aliments, vouloir garder une terre en santé pour avoir des légumes de qualité. »

APMQ : « Quel rôle voulez-vous jouer en tant que nouvelle administratrice à l'APMQ et à quel comité participez-vous? »

GG : « En tant que nouvelle administratrice, je pense qu'il est très important de s'impliquer, de représenter la relève et d'avoir de la diversité avec des maraîchers de milieux différents et des entreprises de toutes les tailles. Mon rôle est de représenter une entreprise de taille moyenne, familiale et qui tient au respect de l'environnement. Je pense également qu'il est important de sauvegarder ce qui compte pour nous et m'engager auprès de l'APMQ est un bon canal pour faire passer ce genre de message. [...] Je participe à plusieurs comités dont le "comité de promotion" parce que je trouve cela intéressant de promouvoir qui on est; notre beau métier. Cette fierté doit être mise de l'avant et la promotion nous le permet. Je participe aussi au "comité des marchés" qui est un beau canal de vente. Il est important de prendre soin de nos marchés et de continuer à offrir des produits, dans différents endroits, pour les consommateurs québécois. Ça nous permet d'avoir une proximité avec les professionnels, mais aussi avec les consommateurs. »

JL : « J'espère m'impliquer, participer aux différents dossiers dans le maraîcher. J'observe de nombreux enjeux qui sont difficiles à gérer, des sujets difficiles comme la mise en marché et les pesticides que l'on pourra mieux résoudre ensemble. J'ai la volonté d'avancer en m'engageant, d'améliorer et de contribuer à l'amélioration



Geneviève Guinois

des conditions des producteurs. En ce qui me concerne, l'engagement est une affaire de famille et j'ai toujours vu mes parents s'impliquer pour la cause agricole. [...] J'ai décidé de participer à plusieurs comités, dont le "comité de production", car il traite de sujets sensibles comme l'usage des pesticides dans les cultures conventionnelles et de tout ce qui a trait à la production. Le "comité de commercialisation" nous permet d'échanger et de traiter des enjeux de mise en marché pour les maraîchers. Il y a en effet beaucoup trop d'intermédiaires, la flambée des prix en épicerie en parallèle de la diminution du prix que reçoivent les producteurs de certaines cultures [...] Il y a beaucoup de choses à faire au sein de ce comité. Enfin, le troisième comité auquel je participe est le "comité de responsabilité sociale et développement durable" qui pourra répondre aux questionnements sur les lois en vigueur dans nos régions, la sensibilisation et les témoignages pour nos régions respectives. Je pense qu'il faut informer avec plus d'objectivité [...]. »

APMQ : « Avez-vous un message pour nos membres ou pour la relève agricole? »

GG : « J'aurais un message à adresser aux jeunes, c'est d'aller chercher une formation en agriculture. Il y a de nombreux programmes en plus de la connaissance



Joanie Lachapelle

familiale. [...] Il faut encourager la relève à l'ouverture, à y croire et se dépasser. »

JL : « Il faut se tenir ensemble! Se soutenir dans le domaine et s'impliquer pour faire avancer les choses. Les avancées et les résultats ne se font qu'en s'impliquant, en nommant les enjeux et en proposant des solutions. »

APMQ : « On serait curieux de savoir quel est votre fruit ou légume du Québec préféré! »

GG : « Au goût, c'est la fraise! Pour le côté plus pratique, vu que j'ai cela sur ma table à tous les repas depuis mon enfance, c'est la laitue frisée verte. Elle se mélange avec tout, un incontournable pour moi! »

JL : « Je dirais la tomate et la carotte... La tomate, j'en mange beaucoup et souvent [...] des petits casseaux en entier! »

Maraichers et maraichères : prenez les devants des risques auxquels vous faites face.

1 888 527-3281
lareau.ca



Spécialistes
en gestion de
risques agricoles



Lareau  **AU —
DEVANT**
courtiers d'assurances

Catherine Lessard

Directrice économie, politique et recherche à l'APMQ

Au cours des deux prochaines années, l'Association des producteurs maraîchers du Québec (APMQ) travaillera avec ses partenaires les Producteurs en serre du Québec, les Producteurs de pommes du Québec, l'Association des producteurs de fraises et framboises du Québec, le Conseil des vins du Québec et Zone AgTech à développer un réseau d'expertise, d'information et de veille sur des technologies qui permettent de réduire les besoins en main-d'œuvre. La main-d'œuvre représente une grande part des coûts pour les entreprises horticoles. Le projet vise à réduire la dépendance à la main-d'œuvre en intégrant davantage la mécanisation, la robotisation et l'automatisation dans les entreprises horticoles du Québec.

Plus spécifiquement, le premier objectif du réseau est d'améliorer les connaissances

Un réseau d'expertise sur l'innovation permettant de réduire les besoins en main-d'œuvre

des producteurs envers les technologies de mécanisation, d'automatisation et de robotisations disponibles. Pour ce faire, il est prévu de développer un réseau de producteurs « ambassadeur » pour chacun des secteurs visés, d'effectuer une veille des technologies disponibles, d'élaborer des outils de diffusion et d'organiser des visites chez les producteurs « ambassadeurs » pour présenter les technologies.

Le deuxième objectif du projet est de développer des outils permettant de guider les producteurs vers les meilleurs choix de technologie possibles. Les bases d'un concept de réseau d'essai de technologies innovantes seront jetées. Également, un calculateur des indicateurs pour évaluer la rentabilité d'adopter de nouvelles technologies sera développé.

Le troisième objectif est de favoriser le développement de nouvelles technologies adaptées aux besoins des producteurs en créant des comités de consultation formés de producteurs et de conseillers pour



Nouveau robot SAMI
(Les Jardins Paul Cousineau & fils Inc. de Saint-Constant)

échanger avec les développeurs. Il faudra préalablement documenter les besoins technologiques, les contraintes et les critères d'utilisation pour les différentes cultures visées.

Enfin, le dernier objectif est de favoriser l'implantation des technologies dans les entreprises en informant les producteurs et les conseillers et en les accompagnant dans l'adoption de nouvelles technologies. De l'information sur les sources de financement disponibles pour l'adoption de nouvelles technologies sera également diffusée.

Pour réaliser cet ambitieux programme, il y aura l'embauche d'un conseiller en innovation qui sera chargé de développer le réseau. Le projet découle des travaux du sous-comité mécanisation, robotisation et autonomisation du groupe de travail sur la compétitivité du secteur horticole. À terme, le projet devrait améliorer la compétitivité des entreprises, créer une

meilleure synergie et un maillage entre les producteurs et les développeurs et hausser le taux d'adoption des nouvelles technologies. Le projet bénéficie d'un financement du programme de développement sectoriel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), un programme du Partenariat canadien pour l'agriculture.

SEMENCES
STOKES^{MD}

syngenta[®]

NOUS RECHERCHONS LES MEILLEURES VARIÉTÉS POUR NOS CLIENTS DEPUIS 1881.



SPINELESS PERFECTION

44 jours. Pétiole sans épines permettant la récolte du fruit être tordu en laissant le pédoncule intact. Plant robuste, dressé et ouvert.



DESPERADO

53 jours. Haricot vert moyen produisant des cosses droites de grande qualité. Bonne tolérance à la chaleur et au stress. Remplace Prevail.



EARLY ABUNDANCE

90 jours. Petit fruit orange foncé de 4 à 6 lb possédant une excellente poignée. Variété très homogène.



Alexandre Bisson
438-334-1996



Marc André Laberge
514-984-4589



Jessica Tellier-Lambert
514-984-0662



ACCOLADE

73 jours. Une petite cavité de graines et une chair orangée foncée très ferme prolongent la durée de conservation.

— Semences de Qualité Depuis 1881 —

T: 1-800-263-7233 | F: 1-800-272-5560 | www.stokeseeds.com

Le logo Syngenta est une marque commerciale de la Société du Groupe Syngenta.



ASSURANCE AGRICOLE
LA CONFIANCE, ÇA SE CULTIVE!

Protéger votre entreprise, notre force depuis 50 ans.

1 833-231-3757
laturquoise.ca

LA TURQUOISE
CABINET EN ASSURANCE DE DOMMAGES ET SERVICES FINANCIERS



TOUS UNIS CONTRE LA MALADIE.

Profitez d'une formidable polyvalence dans
diverses cultures, avec des produits chimiques
traditionnels ou en production biologique.

Serifel^{MC} est un fongicide biologique très efficace dans un large éventail de cultures. Outre sa commodité en production biologique, il peut aussi servir de complément aux solutions à base de produits chimiques. Parce qu'il combine plusieurs modes d'action, Serifel forme un véritable bouclier contre les maladies. Il protège vos cultures sans nécessiter aucun délai d'attente avant la récolte – un atout que vous apprécierez à l'approche de la récolte. Apprenez-en plus sur agsolutions.ca/horticoles ou suivez-nous sur twitter @BASFAgSolutions.

Serifel^{MD}
Fongicide

■ - BASF
We create chemistry

Toujours lire et suivre les directives de l'étiquette.

AgSolutions est une marque déposée et SERIFEL est une marque de commerce de BASF Corporation; toutes ces marques sont utilisées sous licence par BASF Canada Inc. © 2022, BASF Canada Inc.



SONDAGE : Donnez-nous votre avis sur le Primeurs maraîchères

Le magazine Primeurs maraîchères existe depuis maintenant plusieurs années et a évolué au cours de son existence. Le magazine s'est adapté aux orientations de l'Association des producteurs maraîchers

du Québec (APMQ) et aux changements dans le secteur maraîcher et a modernisé sa présentation. L'équipe de la rédaction travaille à vous concocter à chaque parution un magazine qui répond à vos besoins d'information. Pour nous assurer que le Primeurs demeure pertinent et utile, nous vous demandons votre avis! Vous êtes invités à répondre à un sondage en ligne incluant des questions sur vos

habitudes de lecture, sur votre intérêt pour les sujets abordés et sur vos préférences quant au format. Vous avez reçu, ou vous recevrez sous peu, un lien pour compléter le sondage dans l'infolettre de l'APMQ et par courriel. Nous vous invitons à prendre quelques minutes pour y répondre et ainsi améliorer le Primeurs. C'est votre magazine!



Nouveautés phytoprotection

Nouveaux usages approuvés pour les fruits et légumes en champs – de novembre 2021 à janvier 2022

¹Toujours consulter l'étiquette avant utilisation. Les nouvelles homologations complètes se trouvent sur le site Agri-Réseau.

Cultures visées	Nom commercial (matière active)	Ravageurs
Herbicide		
Asperge, féverole, menthe, fraises, raifort, légumes-fleurs et légumes-tiges du genre Brassica (groupe de cultures 5-13) (plants repiqués seulement), légumes-feuilles du genre Brassica (sous-groupe de cultures 4-13b), tomate (plants repiqués seulement), raisins et petits fruits (groupe de cultures 13-07), et pommes.	Authority 480 (Sulfentrazone)	Soude roulante
Bleuets nains	Chikara 25WG (Flazasulfuron)	Graminées et mauvaises herbes à feuilles larges
Edamame, céleri cultivé dans une terre tourbeuse	Pyroxasulfone 85 WG (Pyroxasulfone)	Mauvaises herbes à l'étiquette
Rutabaga, oignon vert, poireau	Select (Cléthodime)	Mauvaises herbes à l'étiquette
Pommette, Poire, Prune, Prune chickasaw, Prune de Damas, Prune japonaise, Prune à pruneaux, Prucot	Prowl H2O (Pendiméthaline)	Échinochloa pied-de-coq, Digitale (sanguine et astringente), Panic d'automne, Sétaire verte, Chénopode blanc, Amarante à racine rouge
Arbres Fruitiers Porteurs (pommier, pêcher, poirier, prunier, abricotier, cerisier doux et cerisier acide)	2,4-D Amine 600 (2,4-D)	Plantains, Pissenlit, Patience crépue, Moutardes, Amarante à racine rouge, Amarante fausse-blite, Anserine de Russie, Petite herbe à poux, Bourse-à-pasteur, Chénopode blanc, Tabouret des champs, Lampourde glouteron, Laitue scariole, Crépis des toits, Soude roulante, Laiterons au stade jeune, Chardon des champs au stade jeune
Graines vertes ou sèches de légumineuses (CG6), Légumes-fruits (GC8-09), Légumes cucurbitacées (CG9), Menthe, Pommes de terre	Aim EC (Carfentrazone-éthyle)	Brûlage en prélevée ou Brûlage post-récolte
Fruits à pépins (CG11-09), Fruits à noyau (CG12-09), Petits fruits de plantes grimpantes, sauf le kiwi (CSG13-07F)	Assure II (Quizalofop-p-éthyle)	Graminées nuisibles à l'étiquette
Insecticide		
Asperges	BYI 02960 200SL (Flupyradifurone)	Pucerons
Asperges	Sivanto Prime Flupyradifurone)	Pucerons
Fongicide		
Raisins	Milstop Fongicide foliaire (Bicarbonate de potassium)	Pourriture grise
Radis (champ ou serre)	Milstop Fongicide foliaire (Bicarbonate de potassium)	Oïdium
Raisins (sauf les raisins de table)	Allegro 500F (Fluazinam)	Nécrose, Anthracnose
Oignons verts, oignons ordinaires	Elevate 50 WDG (Fenhexamide)	Brûlure des feuilles



Pour nous joindre :
Association des producteurs maraîchers du Québec
9244, boulevard Pie-IX
Montréal, (Québec)
H1Z 4H7

apmq@apmquebec.com
www.apmquebec.com

La revue Primeurs maraîchères est publiée en mars, mai, octobre et décembre à 1 500 copies par l'APMQ.

Tél. : 514 387-8319
Téléc. 514 387-1406

Contrat Poste Publication 40032469